



NORM'PLUS BY AFNOR ÉDITIONS

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les présentes conditions générales de vente du service Norm'Plus qui suivent régissent les souscriptions au service d'information en ligne normplus.afnor.org entre AFNOR et un client, personne physique ou morale agissant à des fins d'usage professionnel, à l'exclusion des achats pour revente. A défaut de contrat signé entre AFNOR et son client, ces conditions constituent le seul accord entre les parties relativement à l'objet de la demande de souscription et prévalent sur tout autre document.

Toute souscription au service de Norm'Plus nécessite de remplir le formulaire en ligne, dûment renseigné par le client, personne physique ou morale sur le site normplus.afnor.org

La souscription implique une acceptation sans réserve par le client des présentes conditions générales de vente.

2. OBJET

Le présent document a pour objet de définir les conditions dans lesquels AFNOR permet l'accès au client au Service Norm'Plus (service d'information normative et réglementaire présenté sous forme de question/réponse) tel que décrit dans la documentation commerciale et sur le site normplus.afnor.org et dans les limites de la souscription.

3. DUREE

3.1. Dans le cadre de la souscription d'un forfait

La souscription est conclue pour une période de douze (12) mois à compter de l'envoi du mail de confirmation. Au delà de cette période, les unités non utilisées sont automatiquement et irrévocablement perdues.

3.2. Dans le cadre de la souscription d'une question à l'unité

Dans le cadre d'une souscription unitaire à une question, les présentes conditions prennent effet à compter de l'acceptation du devis et se terminera à la réception de la réponse.

4. MODALITES FINANCIERES

La souscription au service est conclu moyennant le paiement du prix en vigueur au jour de la commande, défini sur le site ou sur le devis.

Sauf disposition spécifique, le Client est tenu de payer dans les trente (30) jours fin de mois suivant la date de facture le montant total à AFNOR par chèque ou virement bancaire. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance. Toute facture non payée à l'échéance portera intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable à un taux annuel égal à deux fois le taux de l'intérêt légal.

5. ACCES

L'accès au Service n'est possible qu'au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe ("code d'accès"), attribué par AFNOR, à l'utilisateur désigné par le client. Ce code d'accès est unique et personnel à l'utilisateur. Par conséquent, le client s'engage à conserver et faire conserver secret ce code ; il s'interdit de communiquer à quelque tiers que ce soit, y compris à d'autres membres de son personnel, l'un quelconque des éléments du code d'accès.

Au cas d'inexécution de cette obligation, AFNOR se réserve la possibilité de résilier l'abonnement de plein droit, sans mise en demeure préalable. AFNOR conservera alors les sommes perçues pour l'année en cours.

Encas de perte, de vol des codes d'accès ou de changement d'utilisateur, le client en informe AFNOR, sans délai. En retour, AFNOR attribuera au client de nouveaux codes dans les meilleurs délais. En cas de nécessité, le(s) code(s) d'accès pourront être modifié(s) à tout moment par AFNOR.

6. CONDITION GENERALE D'EXPLOITATION

La souscription au service confère au client un droit d'accès, de consultation et d'impression des réponses, objets de la souscription, en conformité avec leur objet documentaire. Il couvre une utilisation exclusivement destinée à l'usage interne du client et pour ses propres besoins. Ce droit n'est ni exclusif, ni cessible.

La souscription est spécifique à l'utilisateur désigné par le client. En conséquence, le client s'engage, sans que cette liste soit exhaustive, à :

- a) ne pas extraire, par transfert permanent ou temporaire, la totalité ou une partie qualitativement ou quantitativement substantielle des données mises à disposition sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;
- b) ne pas permettre la réutilisation, par la mise à la disposition du public de la totalité ou d'une partie des données, quelle qu'en soit la forme, en particulier, à ses filiales, succursales, bureaux, sous-traitants ou donneurs d'ordres, autres que ceux désignés dans la demande de souscription et, en particulier, à ne pas stocker les données extraites sur serveur.
- c) ne pas extraire ou réutiliser de façon répétée et systématique des parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale du service ;
- d) ne pas commercialiser, vendre, prêter ou louer les données.

Toute modification de ces conditions d'exploitation doit faire l'objet d'une autorisation expresse d'AFNOR. La présente souscription sera résiliée de plein droit en cas d'inobservation de l'une quelconque des dispositions de cet article. AFNOR conservera alors les sommes perçues pour l'année en cours.

7. DROIT D'AUTEUR & PROPRIETE INTELLECTUELLE

La structure générale, ainsi que les logiciels, textes, images, sons, graphismes, banques de données, et tout autre élément composant le site Norm'Plus sont la propriété exclusive d'AFNOR et/ou de ses ayants-droit et ne peuvent être utilisés qu'à titre documentaire par le client. L'ensemble de ces éléments constituent des œuvres au sens du Code de la Propriété Intellectuelle. En conséquence, tout autre utilisation non expressément autorisée ou toute représentation totale ou partielle de ce site, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite sans autorisation préalable et écrite d'AFNOR et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.355-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

La présente souscription n'entraîne aucun transfert de droit de propriété, ni aucun autre droit que ceux limitativement concédés dans le cadre des présentes.

AFNOR se réserve le droit de reproduire certaines questions et leurs réponses, sur tout support matériel ou numérique. Dans ce cadre, AFNOR s'engage qu'il n'y ait aucune atteinte aux éventuelles informations confidentielles fournies par le client ni au secret d'affaires du client.

8. RESPONSABILITE

8.1 De la responsabilité du client

Le client est seul responsable des questions qu'il formule et de l'utilisation juste ou erronée de réponses obtenues et notamment consécutive à une information incomplète ou mal interprétée. Le client s'interdit toute diffusion ou commercialisation à titre onéreux ou gratuit, sous quelque forme que ce soit, des documents ou informations mis à sa disposition. Le client s'engage également à ce qu'il soit fait un usage licite et conforme au droit en vigueur des informations fournies.

Le client déclare accepter les caractéristiques et les limites d'un service Internet et qu'il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur et/ou de son réseau informatique lui permettent l'accès au service.

8.2 De la responsabilité d'AFNOR

AFNOR s'engage à déployer ses meilleurs efforts pour réaliser le service. L'utilisation du service par le client se fait sous sa seule responsabilité et à ses risques et périls. La responsabilité d'AFNOR ne pourra dès lors être recherchée et engagée en cas de nonréponse ou de-non réponse partielle à certaines questions. Le terme question doit être entendu au sens strict, il ne peut en aucun cas s'agir d'un conseil juridique, d'un audit, d'une expertise, d'une consultation, d'un diagnostic ou encore de l'établissement de

statistiques ou de données chiffrées. Les éléments de réponses aux questions ne sont donnés qu'à titre informatif selon les éléments fournis par l'abonné.

La responsabilité d'AFNOR ne pourra être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du client, ayant causé le dommage ;
- force majeure, événements ou incidents indépendants de la volonté d'AFNOR, ayant causé le dommage tels que grèves, troubles sociaux, guerre, insurrection, calamités publiques, incendies, inondations, catastrophes naturelles, accidents détruisant tout ou partie du matériel et/ou rendant l'opération irréalisable, etc..., cette énumération n'étant pas limitative ;
- faute, négligence, omission d'un tiers ayant causé le dommage et sur lequel AFNOR ne dispose pas de pouvoir de contrôle ou de surveillance.

Dans la mesure où le client démontrerait avoir subi un préjudice, AFNOR ne pourra être tenu à réparer le dommage que dans la limite du montant effectivement perçu au titre de la période contractuelle en cours.

AFNOR ne garantit, ni expressément, ni implicitement, la pertinence d'emploi des informations contenues pour un usage particulier, leur adaptation à une fonction spécifique, leur exactitude ou leur actualité, malgré le soin qu'elle y apporte. L'utilisation du Service et l'exploitation des informations obtenues par l'Abonné et/ou ses Utilisateurs se font sous sa/leur seule responsabilité et à ses/leurs risques et périls.

Les obligations d'AFNOR sont des obligations de moyen. AFNOR ne pourra être tenue responsable vis-à-vis du client de toute perte découlant de l'exécution du service. "Toute perte" inclut les "pertes indirectes" incluent, le préjudice commercial, les pertes d'exploitation, la perte de clientèle, tout paiement effectué ou dû à un tiers par le client. Les "pertes imprévisibles" incluent, notamment, toute incompréhension ou erreur d'interprétation de la part du client. En toute hypothèse, la responsabilité de quelque nature d'AFNOR vis-à-vis du client de la souscription ne saurait excéder le montant effectivement perçu par elle au titre de la période contractuelle en cours.

9. DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation. A défaut d'accord amiable, les Tribunaux de Bobigny seront seuls compétents.